



MINISTERE
DE LA SANTE
en charge de la prévention
DIRECTION DE LA SANTE

DEPARTEMENT DE LA
SECURITE SANITAIRE

BUREAU DE SANTE
ENVIRONNEMENTALE

La Responsable,

☉ Affaire suivie par :
Vaitau HAEREHOE (tél. : 40 50 37 55)
Mihiau MAPOTOEKE

N° 1170 / MSP / DSP / DSS / BSE

Papeete, le

13 JUIN 2022

CMM/1496 du 2...7... JUIN 2022		Réponse	Eléments Info	Suivi	Information	Original
<input type="checkbox"/> Suivi DGS <input type="checkbox"/> Copie DCAB						
TRANSMIS A :						
DGS						X
DRM						
DRH						
DST						
DSPE						
DCP						
DSP						
CUD 2						X
Des du Vent						

à

Monsieur le Maire de la Commune de MOOREA-MAIAO

Sous couvert de Monsieur le Chef de la Subdivision Administrative des Isles du Vent

Objet : Résultats des contrôles bactériologiques des eaux de baignade du 19/05/2022

Réf. : 1/ Directive 2006/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade
2/ Instruction n°DGS/EA4/2020/111 du 2 juillet 2020 relative aux modalités de recensement, gestion et classement des eaux de baignade

P.J. : Rapport d'analyses n°2022.740-1/ilm/LHBE du 20/05/2022

Monsieur le Maire,

Je vous transmets, pour information, les résultats des dernières analyses de contrôle de la qualité des eaux de baignade effectuées dans votre commune.

Le classement de ces résultats d'analyses est réalisé tous les 2 ans dans le rapport sur la qualité des eaux de baignade établi par le Bureau de santé environnementale (BSE), sur la base de la directive visée en première référence.

Toutefois, afin que votre commune puisse continuer à être informée régulièrement de la qualité de ses eaux de baignade, une interprétation ponctuelle établie selon les critères de l'instruction citée en deuxième référence est indiquée sur le rapport d'analyses en pièce jointe.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre et par délégation

Copie : Formations Sanitaires de Moorea-Maiao

Glenda MELI







Rapport d'analyses n° 2022.740-1

BUREAU SANTE ENVIRONNEMENTALE

B.P.611

98713 PAPEETE

Papeete, le 20/05/2022

Prélèvement

Nature des échantillons : Eau de baignade - CHSP

Date de prélèvement : 19/05/2022 par CLIENT

Heures de prélèvement : 09H14-11H50

Date de réception : 19/05/2022 à 13:10

Date début d'analyse : 19/05/2022 à 13:25

Température de réception (°C) : +13.9°C

Microbiologie des eaux

		Recherche et dénombrement des Escherichia Coli NPP/100 ml IDX 33/01-11/09	Recherche et dénombrement des enterocoques NPP/100 ml IDX 33/03-10/13	Qualité ponctuelle des eaux de baignade
2022.740-1-1	PLAGE PAHANI PT1 MOOREA	31	< 10	Bonne
2022.740-1-2	PLAGE HOTEL SOFITEL IA ORA PT2 MOOREA	20	< 10	Bonne
2022.740-1-3	PLAGE PUBLIQUE TEMAE PT1 MOOREA	20	< 10	Bonne
2022.740-1-4	PLAGE HOTEL MANAVA BEACH RESORT AND SPA MOOREA	52	< 10	Bonne
2022.740-1-5	EMBOUCHURE VAITERUPE MOOREA	5 172	857	Mauvaise
2022.740-1-6	PLAGE MUTURAA PAOPAO MOOREA	776	794	Mauvaise
2022.740-1-7	PLAGE HOTEL HILTON MOOREA	10	10	Bonne
2022.740-1-8	PLAGE TAHIAMANU (MARETO) MOOREA	20	10	Bonne



Institut Louis MALARDE
Laboratoire d'hygiène, biosécurité et environnement (LHBE)
 Laboratoire agréé et reconnu par le Pays par Arrêté n°175/PR du 15.03.2019
 pour l'analyse de l'eau et des aliments

BP 30 – 98713 Papeete – Tahiti – Polynésie française
 Tél : +689 40 41 64 55 – Fax : +689 40 41 64 54 – E-mail : lasea@ilm.pf

		Recherche et dénombrement des Escherichia Coli <i>NPP/100 ml</i> <i>IDX 33/01-11/09</i>	Recherche et dénombrement des enterocoques <i>NPP/100 ml</i> <i>IDX 33/03-10/13</i>	Qualité ponctuelle des eaux de baignade
2022.740-1-9	PLAGE LES TIPANIERS MOOREA	288	31	Moyenne
2022.740-1-10	PLAGE TIAHURA ANCIEN CLUB MED MOOREA - MAIAO	75	10	Bonne
2022.740-1-11	EMBOUCHURE NUUROA MOOREA	6 867	2 613	Mauvaise
2022.740-1-12	PLAGE NUUROA PT1 MOOREA	587	345	Moyenne
2022.740-1-13	PLAGE HAUMI PT2 MOOREA	865	> 24 196	Mauvaise
2022.740-1-14	EMBOUCHURE HAUMI MOOREA	> 24 196	> 24 196	Mauvaise

CRITERES DE CLASSEMENT DES EAUX DE BAINADE

Texte de référence : INSTRUCTION N° DGS/JEA4/2020/111 du 2 juillet 2020 relative aux modalités de recensement, gestion et classement des eaux de baignade

Pour les eaux de mer et de transition (plages et embouchures) :

Qualification du prélèvement	Escherichia coli (UFC/100 ml)	Entérocoques intestinaux (UFC/100 ml)
Bonne	≤ 100	≤ 100
Moyenne	> 100 et ≤ 1000	≥ 100 et ≤ 370
Mauvaise	> 1000	> 370

Pour les eaux douces (source et rivière) :

Qualification du prélèvement	Escherichia coli (UFC/100 ml)	Entérocoques intestinaux (UFC/100 ml)
Bonne	≤ 100	≤ 100
Moyenne	> 100 et ≤ 1800	≥ 100 et ≤ 660
Mauvaise	> 1800	> 660

Observation(s) terrain :

Philippe BRANAA
 Directeur du LHBE

Les valeurs en gras signalent les valeurs hors limite de la réglementation. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essais. Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Ref. labo:
 2022.740-1
 Page 2 / 2